



Un projet financé dans le cadre du programme



Consultation passée dans le cadre de l'article R2122-8 du Code de la commande publique

Prestations d'accompagnement à l'élaboration d'une stratégie de communication transfrontalière

1. Contexte

La Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT) et l'Unité des Communes Valdôtaines du Mont-Rose portent un projet de coopération transfrontalière, soutenu par l'Union européenne, visant à améliorer la sensibilisation des publics aux enjeux de préservation des espaces naturels alpins.

Le projet s'inscrit dans une logique de communication commune entre les deux territoires afin de favoriser des comportements respectueux des milieux naturels tout en tenant compte des spécificités culturelles et touristiques de chaque versant.

Les premières phases du projet ont été menées en amont et comprennent notamment :

- une analyse documentaire et bibliographique des bonnes pratiques françaises et italiennes ;
- des entretiens avec des experts de la communication environnementale ;
- l'identification des parties prenantes locales ;
- l'organisation d'ateliers de concertation avec les acteurs du territoire.

Les résultats de ces travaux constitueront les données d'entrée de la présente prestation.

2. Objet de la consultation

La présente consultation est organisée dans le cadre du projet ALP'RESPECT et d'un groupement de commandes transfrontalier constitué entre la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT) et l'Unité des Communes valdôtaines Mont-Rose.

Elle a pour objet d'accompagner les partenaires dans la phase de structuration de leur stratégie de communication transfrontalière et dans la préparation des futurs marchés de réalisation des outils de communication.

La prestation couvre les tâches :

- 1.5 Analyse croisée des retours d'expérience
- 1.6 Définition des publics cibles et des messages clés
- 1.7 Définition des supports de communication
- 2.1 Co-construction de la charte transfrontalière
- 2.2 Rédaction des cahiers des charges techniques des futurs outils de communication.

Le détail des activités, des livrables attendus et du calendrier prévisionnel figure en annexe du présent cahier des charges.

3. Description des prestations attendues

Phase 1 – Analyse des travaux préparatoires (Tâche 1.5)

À partir des documents transmis par les partenaires, le prestataire réalisera une analyse croisée des données côté français et italien permettant :

- d'identifier les principaux enseignements issus de la bibliographie, des entretiens et des ateliers ;
- de faire ressortir les convergences entre les deux territoires ;
- d'identifier les leviers de communication transférables dans un contexte transfrontalier ;
- de produire une synthèse argumentée.

Livrable attendu :

- ✓ Document de synthèse des enseignements issus des entretiens

Phase 2 – Définition des publics, des messages et des supports de communication (Tâches 1.6 et 1.7)

Le prestataire définira :

- les différents publics cibles ;
- les comportements attendus pour chacun d'eux ;
- les messages clés associés ;
- le ton et les principes de communication ;
- les supports les plus adaptés (print, numérique, audiovisuel, signalétique, réseaux sociaux, applications, etc.) ;
- les recommandations de priorisation des outils.

Livrable attendu :

- ✓ Document stratégique présentant la segmentation des publics, les messages et les supports recommandés.

Une base de travail sera fournie, la CCVT ayant déjà travaillé à l'élaboration d'une stratégie de communication dédiée aux activités de pleine nature.

Phase 3 – Co-construction de la charte transfrontalière (Tâche 2.1)

Le prestataire accompagnera les partenaires dans l'élaboration d'une charte des bonnes pratiques des activités de pleine nature
La prestation comprendra notamment :

- la préparation des réunions de travail ;
- l'animation des ateliers ;
- la formalisation des échanges ;
- la rédaction d'une version consolidée de la charte.

Le prestataire devra veiller à la prise en compte des spécificités françaises et italiennes.

Livrable attendu :

- ✓ **Projet de charte des bonnes pratiques des activités de pleine nature**

Une base de travail sera fournie, la CCVT ayant déjà travaillé à un guide des bons comportements.

Phase 4 – Rédaction des cahiers des charges (Tâche 2.2)

À partir de la stratégie définie, le prestataire rédigera les cahiers des charges techniques destinés aux futures consultations relatives à la réalisation des outils de communication, à savoir pour la mise en graphisme de la charte et la réalisation des capsules vidéo.

Ces documents devront notamment préciser :

- les objectifs poursuivis ;
- les publics visés ;
- les spécifications techniques ;
- les prestations attendues ;
- les livrables ;
- les critères de qualité.

Livrables attendus :

- Un cahier des charges technique pour la mise en graphisme de la charte ;
 - Un cahier des charges technique pour la réalisation des capsules vidéo.
-

4. Modalités de réalisation

Le prestataire travaillera en étroite collaboration avec les deux partenaires.

Des réunions en présentiel ou en visioconférence seront organisées aux principales étapes de la mission.

L'ensemble des documents produits sera remis en format modifiable (Word, PowerPoint ou équivalent) ainsi qu'en PDF.

5. Compétences attendues

Le candidat devra démontrer une expérience dans plusieurs des domaines suivants :

- Communication publique ;
- Communication environnementale ;
- Concertation territoriale ;
- Animation d'ateliers participatifs ;
- Stratégie de communication ;
- Coopération transfrontalière ou européenne.

Une bonne connaissance des enjeux liés aux espaces naturels et au tourisme de montagne constituera un atout.

6. Remise des offres

Une seule offre est attendue pour l'ensemble de la prestation.

Le candidat devra toutefois présenter distinctement les montants correspondant aux prestations relevant de chacun des deux membres du groupement, afin de permettre l'établissement des factures distinctes et le paiement séparé des prestations relevant de chacun des membres. Les modalités de facturation sont précisées au point « Facturation et paiement ».

À ce titre, l'offre financière devra comporter une ventilation permettant d'identifier :

- la part relevant de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT) ;
- la part relevant de l'Unité des Communes valdôtaines Mont-Rose.

La part relevant de l'Unité Mont-Rose portera uniquement sur l'activité 2.1 – Co-construction de la charte transfrontalière, selon la répartition financière suivante : 60 % pour l'Unité Mont-Rose et 40 % pour la CCVT.

Les activités 1.5, 1.6, 1.7 et 2.2 relèvent intégralement du budget de la CCVT.

Le mémoire technique, rédigé en français, présentera notamment :

- la méthodologie proposée ;
- l'organisation de la mission ;
- les compétences mobilisées ;
- les références similaires.

Le candidat complètera le tableau ci-dessous en indiquant le nombre de jours (ou demi-journées) qu'il prévoit de consacrer à chaque activité ainsi que le montant correspondant. Pour l'activité 2.1, le montant sera ventilé entre la CCVT et l'Unité Mont-Rose selon la répartition prévue dans les documents de la consultation. Les prix sont forfaitaires et réputés comprendre l'ensemble des frais nécessaires à la réalisation de la mission (déplacements, réunions, hébergement, restauration, préparation, fournitures et toute autre dépense).

Le devis devra comporter la mention suivante **Projet Synergie N°21737 / Alp'Respect**

N°	Activité	Livrable attendu	Nombre de jours proposés	Montant HT* CCVT (€)	Montant HT* Unité Mont-Rose (€)	Montant HT* (€)	Date de livraison prévisionnelle
1.5	Analyse croisée des retours d'expérience	Document de synthèse des enseignements issus des entretiens					16/10/2026
1.6	Définition des publics cibles et des messages clés	Document stratégique présentant la segmentation des publics, les messages et les supports recommandés.					23/10/2026
1.7	Définition des supports de communication						30/10/2026
2.1	Co-construction de la charte transfrontalière	Projet de charte des bonnes pratiques des activités de pleine nature		40%	60%		13/11/2026
2.2	Rédaction des cahiers des charges des outils de communication	2 cahiers des charges techniques					13/11/2026
Total							

*HT : Hors taxe

Les prix seront présentés hors taxes. Le candidat précisera, pour chacune des parts de prestations relevant des membres du groupement, le régime de TVA applicable ainsi que, le cas échéant, le montant de TVA ou d'IVA correspondant.

7. Critères de sélection des offres

Les offres seront analysées selon les critères suivants :

- Valeur technique : 70 %
- Prix : 30 %

La valeur technique sera appréciée au regard de la pertinence de la méthodologie proposée (20), de la compréhension des enjeux (20), notamment transfrontaliers (10), de la qualité de l'organisation de la mission et des moyens mobilisés (20).

8. Modalités de transmission

Les offres devront être transmises par voie électronique (courriel uniquement) à l'adresse suivante : sezzaid@ccvt.fr

Avec copie à trosinski@ccvt.fr

Les documents seront fournis en format PDF (mémoire technique et devis).

9. Date limite de réception des offres

La date limite de remise des offres est fixée au :

15 septembre 2026 à 12h00

Toute offre reçue après cette date et cet horaire sera considérée comme irrecevable.

10. Obligations de communication

Le projet est financé dans le cadre du programme Interreg France-Italie ALCOTRA. À ce titre, le prestataire s'engage à respecter les obligations de communication et de visibilité applicables au programme.

L'ensemble des livrables, supports de présentation, documents de travail, comptes rendus et autres productions réalisées dans le cadre de la mission devront intégrer les éléments de communication qui seront fournis par les partenaires (logos, mentions de financement, identité visuelle, etc.) et respecter la charte graphique du programme.

Les partenaires remettront au titulaire les éléments graphiques et les consignes de communication applicables au démarrage de la prestation.

11. Facturation et paiement

Le marché étant conclu dans le cadre d'un groupement de commandes transfrontalier, le titulaire établira les factures séparément pour chacun des membres du groupement, en fonction des prestations relevant de leur budget.

Les factures devront distinguer clairement le membre concerné, les prestations réalisées, leur montant hors taxes et le régime de TVA/IVA applicable.

Pour les prestations relevant de la CCVT, les factures seront transmises par l'intermédiaire de la plateforme Chorus Pro, conformément aux modalités applicables aux collectivités publiques françaises.

Pour les prestations relevant de l'Unité Mont-Rose, les factures seront transmises selon les modalités qui lui sont applicables.

Le paiement des prestations relevant de chaque membre sera effectué directement par le membre concerné. Aucun paiement ou refacturation n'interviendra entre les membres du groupement.

Les modalités fiscales applicables aux prestations seront déterminées conformément à la réglementation en vigueur et à la situation du titulaire.

Les factures devront comporter la mention suivante **Projet Synergie N°21737 / Alp'Respect**

Annexes :

- Plan de travail du projet pour les activités 1.1 à 2.2
- Fiche synthétique de présentation du projet
- Principaux enseignements issus des ateliers pour les activités 1.1 à 1.4 (CCVT + Unité Mont-Rose)
- Stratégie APN de la CCVT
- Guide des bons comportements mis en place au sein de la CCVT